

# **COMMUNIQUÉ**

---

# **ASSURANCE**

---

# **TARIFICATION**

**Actif**   
**Retraité**

## **Régimes d'assurance collective du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec**

**Volume 41, Numéro 4 (Éd., F.P., S.S.S.)**

**Décembre 2017**

### **Le coût du régime de rentes de survivants**

**DESTINATAIRES : DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES RESSOURCES HUMAINES**

Le coût du régime de rentes de survivants sera de 1 % du salaire assurable pour l'année 2018.

Lorsque le cadre reçoit son plein salaire, le coût de ce régime autoassuré est entièrement aux frais du gouvernement, sauf dans le cas de certains employeurs et organismes autonomes qui sont facturés; ainsi, de façon générale, ni le cadre ni l'employeur n'ont de prime à verser.

**VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE CE COMMUNIQUÉ ANNULE ET REMPLACE LE COMMUNIQUÉ ASSURANCE (VOLUME 40, NUMÉRO 4) DE DÉCEMBRE 2016**

Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Francine Thibeault de la Direction des analyses actuarielles et des assurances, soit par téléphone au 418 643-0875 poste 4830 ou par courriel à l'adresse suivante :

[assurances.cadres@sct.gouv.qc.ca](mailto:assurances.cadres@sct.gouv.qc.ca)

Vous pouvez également consulter les autres communiqués assurance à l'adresse Internet suivante :

<http://www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-humaines/conditions-de-travail-et-remuneration/regimes-dassurance-collective>

---

**Nous vous saurions gré de faire part, le plus rapidement possible, du contenu du présent communiqué à tous les responsables de la gestion des avantages sociaux et des services financiers.**

---

La directrice des analyses actuarielles  
et des assurances par intérim,

  
Marie-Ève Simoneau